



**REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
LA CONFÉRENCE  
DU DÉSARMEMENT  
À GENÈVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Conférence du désarmement  
(Genève, 30 mars 2023)**

-----

**Intervention de Mme Camille PETIT  
Ambassadrice, représentante permanente de la France  
auprès de la Conférence du désarmement**

**« Prévention d'une course aux armements dans l'espace »**

Madame la Présidente,

Ma délégation souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Je prononcerai quelques remarques complémentaires à titre national.

L'espace a un impact croissant dans notre vie quotidienne et nos économies. Nos sociétés sont dès lors plus vulnérables aux menaces spatiales.

Or nombre d'actes dans l'espace constituent des comportements irresponsables, compte tenu de leurs effets sur l'environnement spatial et sur la sécurité internationale. Les débris à longue durée de vie menacent ainsi la liberté d'accès et d'utilisation de l'espace, tandis que la perturbation des systèmes spatiaux, les éblouissements, brouillages ou cyberattaques, y compris depuis le sol, peuvent affecter la sécurité des biens et des personnes.

Face à ces menaces, la France demeure attachée à la préservation d'un environnement spatial sûr et au respect du droit international, pleinement applicable aux activités

spatiales, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire, le traité de l'Espace de 1967.

Madame la présidente,

Pour réduire les risques de malentendus et d'escalade dans l'espace, davantage de transparence et de confiance sont nécessaires.

**En matière de transparence**, tout d'abord, la France a fait le choix d'une communication publique sur sa politique spatiale ainsi que sur les capacités qu'elle compte développer à l'avenir. Conformément à sa Stratégie spatiale de défense adoptée en 2019, elle prévoit ainsi de développer des capacités de veille stratégique et d'appui aux opérations militaires, d'étendre ses capacités de connaissance de la situation spatiale, pour identifier et caractériser les actes inamicaux ou hostiles, et de développer une capacité défensive dans l'espace pour protéger et défendre ses intérêts spatiaux. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du droit international, et en premier lieu de la Charte des Nations Unies.

La France salue également la publication le 10 mars dernier de la stratégie spatiale de l'Union européenne pour la sécurité et la défense, qu'elle avait appelée de ses vœux. Elle renforcera le rôle de l'Union européenne comme acteur pertinent dans l'espace extra-atmosphérique au bénéfice de ses citoyens.

**S'agissant de la confiance ensuite**, le caractère dual des capacités placées en orbite ne permet pas, on le sait, de distinguer les capacités militaires des capacités civiles.

Pour cette raison, la France est convaincue que le moyen le plus concret, pragmatique et opérationnel de renforcer la confiance entre les acteurs consiste à adopter des normes de comportement qui permettent de caractériser des comportements responsables au regard de leurs effets sur la sécurité internationale. A cet égard, la France s'est engagée à ne pas réaliser de tirs de missiles antisatellites par ascension directe, dans le prolongement des travaux lancés par les Etats-Unis. Cet engagement illustre notre volonté de prendre en compte toutes les menaces qui affectent la sécurité et la sûreté spatiales, y compris celles depuis la Terre vers l'espace.

Cette approche fondée sur des normes de comportement responsable présente l'intérêt d'appréhender des technologies évolutives. Elle est aussi compatible avec une approche normative visant à établir des normes juridiquement contraignantes à l'avenir.

C'est pourquoi la France salue les progrès réalisés au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales à travers des normes, des règles et des principes de comportement responsable.

Les discussions conduites au sein de ce groupe de travail ont permis d'identifier plusieurs types de menaces et des normes de comportement qui permettraient de les réduire de manière significative. Elles tendent aussi à montrer que l'opposition entre mesures à caractère volontaire et normes juridiquement contraignantes n'est pas insurmontable. Des normes non contraignantes peuvent créer de la confiance et donner lieu, ensuite à des instruments juridiquement contraignants, comme le traité sur l'espace extra-atmosphérique. A l'inverse, des instruments juridiquement contraignants peuvent être utilement complétés ou précisés par des normes non contraignantes qui permettent d'encadrer les comportements, comme les lignes directrices développées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Sur le fond, **certaines mesures de transparence et de renforcement de la confiance déjà listées dans le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales de 2013 demeurent pertinentes** et pourraient rapidement être mises en œuvre. Je pense en particulier :

- au partage d'informations notamment sur les stratégies et lois spatiales nationales ;
- à la notification du lancement d'objets spatiaux, notamment à travers l'application du code de conduite de La Haye (HCoC) ; et
- à la création d'une liste de points de contacts nationaux sur la sûreté spatiale et de canaux de communication rapides et directs entre eux.

C'est sur le fondement d'une telle approche pragmatique, progressive et opérationnelle de normes de comportement responsable et de mesures de confiance et de transparence que nous pourrions avancer en veillant à la bonne articulation entre les différents travaux que nous conduisons et en favorisant les synergies.

Je vous remercie./.

*Courtesy translation*

**Conference on Disarmament  
(Geneva, 30 March 2023)**

-----

**Statement by Ms Camille PETIT  
Ambassador, Permanent Representative of France  
to the Conference on Disarmament**

**"Prevention of an arms race in outer space"**

Mrs President,

My delegation endorses the statement of the European Union. I will make some additional remarks in my national capacity.

Outer space has a growing impact on our day-to-day life and our economies. As a result, our societies are more vulnerable to space threats.

Yet, many of the actions carried out in space qualify as irresponsible or threatening behaviours given their impacts on outer space and international security. Long-lived debris threaten freedom of access to and use of space, while disruptions of space systems, glare, blurring or cyber-attacks, including from the ground, can afflict the security of goods and people.

In front of these threats, France remains committed to preserving a safe space environment and to the compliance with international law, which is fully applicable to space activities, and especially the United Nations Charter provisions, International Humanitarian Law and the 1967 Outer Space Treaty.

Mrs President,

More transparency and confidence are needed to reduce the risks of misunderstanding and escalation in outer space.

First of all, **in terms of transparency**, France chose to communicate publicly on its space policy and on the capabilities we intend to develop in the future. In accordance with the 2019 French Defence Space Strategy, France plans to develop strategic watch

capabilities and support capabilities for military operations; to extend its space situational awareness capabilities in order to identify and characterise unfriendly or hostile actions; and to develop a defensive capability in outer space to protect and defend its space interests. This strategy is in line with international law, in particular with the United Nations Charter.

France also welcomes the publication on 10 March of the European Union's space strategy for security and defence, which France had called for. This strategy will strengthen the European Union's role as a relevant stakeholder in outer space for the benefit of its citizens.

**Regarding confidence**, it is clear that the dual nature of capabilities put in orbit makes it impossible to distinguish between military and civilian ones.

For this reason, France is convinced that the most concrete, pragmatic and operational way to strengthen confidence between stakeholders is the adoption of norms of behaviours that make it possible to characterise responsible behaviours according to their impacts on international security. In this regard, France has committed not to launch anti-satellite missiles by direct ascent, in the wake of the work initiated by the United States. This commitment shows our willingness to take into account all threats to outer space security and safety, including threats from Earth towards space.

This approach based on norms of responsible behaviours has the advantage of addressing evolving technologies. It is also compatible with a normative approach aimed at establishing legally binding instruments in the future.

That is why France welcomes the progress made in the OEWG on reducing space threats through norms, rules and principles of responsible behaviours.

The debates in this working group spotted various types of threats as well as some norms of responsible behaviour which would significantly reduce them. They also tend to show that the opposition between voluntary measures and legally binding norms is not insurmountable. Non-binding norms can build confidence and subsequently lead to legally binding instruments, such as the Outer Space Treaty. Conversely, legally binding instruments can be usefully complemented or clarified by non-binding norms that regulate behaviour, such as the guidelines developed by the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space (COPUOS).

On the substance, **some transparency and confidence-building measures already listed in the report of the 2013 Group of Governmental Experts on Transparency and**

**Confidence-Building Measures in Outer Space Activities remain relevant** and could be rapidly implemented. I am especially referring to:

- Information sharing on national space doctrines, strategies and laws;
- Notification of the launch of space objects, including through the application of the Hague Code of Conduct (HCoC); and
- The creation of a list of national space security focal points and establishment of quick and direct communication channels between them.

Such a pragmatic and operational approach to norms of responsible behaviour and confidence-building measures is the basis which enables us to move forward, while ensuring that the various activities we are carrying out are well coordinated and that synergies are encouraged.

Thank you.